Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Avocats

Agents de brevets et marques de commerce

Tour de la Bourse Bureau 3700, C.P. 242 800, Place Victoria Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

514 397 7400 Téléphone 514 397 7600 Télécopieur 1 800 361 6266 Sans frais



André Turmel Direct 514 397 5141 aturmel@fasken.com

Le 26 novembre 2012

Nº de dossier: 10887/115805.00133

PAR SDÉ/PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois, Secrétaire Régie de l'énergie Tour de la Bourse 800, place Victoria – 2^e étage, bureau 255 Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3807-2012 - Demandes d'Intragaz, société en commandite (« Intragaz ») de fixer les tarifs d'emmagasinage pour les sites de Pointe-du-Lac et Saint-Flavien à compter du 1er mai 2013

Chère consœur,

Suite au dépôt de la preuve de la FCEI dans le présent dossier nous avons constaté que nous avons omis de verser en preuve certaines pièces.

Il s'agit des pièces suivantes :

- Pièce B-0014 de R-3753-2011 (Note de bas de page 19, à la page 18)
- Pièces B-0019 à B-0040 (se rattachent de façon générale à la section sur la prudence des investissements)
- Décision D-89-21 (Note de bas de page 4, à la page 6)

FASKEN MARTINEAU DUMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.

- Décision D-2002-149 (Note de bas de page 26, à la page 25)
- Témoignage du président d'Intragaz, M. Glenn Kelly (La citation se trouve en haut de la page 18)
- Témoignage Lyne Mercier et annexe (Note de bas de page 21, à la page 19 et note de bas de page 26, à la page 25)

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

Andre Turmel AT/mb

p.j.

cc:

Intragaz

Intervenants

DM MTL/115805.00133/2928296.1

oronto

Ottawa

Montréal

Québec

Londres

Paris

Johannesburg